

Rapport public

Date d'émission du rapport : 23 janvier 2026.**Numéro d'inspection** : 2026-1612-0001**Type d'inspection** :
Incident critique**Titulaire de permis** : Municipalité régionale de Niagara**Foyer de soins de longue durée et ville** : The Woodlands of Sunset, Welland

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 20 au 23 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00164660 – le rapport d'incident critique n° M617-000023-25 lié à la prévention et au contrôle des infections.
- Le signalement : n° 00166310 – le rapport d'incident critique n° M617-000028-25 lié à la prévention et à la gestion des chutes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant l'inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

- b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du

contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 102 (2).

Conformément à l'article 9.1 de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée (révision en septembre 2023), le titulaire de permis doit veiller à ce que le personnel se conforme aux pratiques de base et aux précautions supplémentaires dans le programme de PCI.

À une date donnée, deux membres du personnel n'ont pas choisi et utilisé l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié avant d'aider une personne résidente qui faisait l'objet de précautions supplémentaires.

Sources : norme de PCI (septembre 2023), dossiers cliniques de la personne résidente, observation d'une personne résidente et entretien avec les membres du personnel.